



DECLARATION LIMINAIRE

Socio QLCO

Le bureau local Force Ouvrière souhaite, exprime sa plus vive opposition à une décision portée à la connaissance de notre organisation de manière tardive, unilatérale et particulièrement préoccupante au regard des enjeux de sécurité.

Lors de la réunion du 15 janvier dernier avec les agents socio-éducatifs, **le bureau local Force Ouvrière** a en effet appris que ces derniers devraient désormais rentrer en salle pour surveiller la séquence d'enseignement. Nous tenons à le rappeler avec la plus grande fermeté : à aucun moment cette hypothèse n'a été évoqué, ni même abordée, **lors des groupes de travail du QLCO**.

Pourtant il avait été clairement convenu collectivement que, dans l'hypothèse de l'indisponibilité des deux RLE, un CPIP ou la PSY PEP serait positionné en renfort, précisément afin de garantir le cadre de la doctrine QLCO.

La décision aujourd'hui imposée constitue donc un revirement total, pris sans concertation, en contradiction complète avec les engagements pris lors des groupes de travail. Elle soulève surtout une question centrale et incontournable : **celle de la sécurité des agents**.

Le bureau local Force Ouvrière rappelle que l'administration est tenue à une obligation de sécurité et de protection de la santé des agents, conformément au code du travail applicable à la fonction publique et aux principes généraux de prévention. A ce titre, le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels doit identifier, évaluer et prévenir les risques liés aux missions exercées par les personnels.

Or, à ce jour, le bureau local Force Ouvrière s'interroge :

- Où est l'évaluation du risque spécifique liée à l'entrée en salle des agents socio-éducatifs pour l'enseignement ?
- Où sont les mesures de prévention adaptées inscrites dans le DUERP ?

Nous rappelons également un fait que nul ne peut ignorer : **la première prise d'otage survenue à Condé-sur-Sarthe concernait un agent socio-éducatif**. Cet événement grave doit rester un rappel permanent de la dangerosité potentielle de certaines situations de travail et de la nécessité absolue de ne jamais banaliser le risque.

Imposer aujourd'hui une entrée en salle des agents socio-éducatifs revient à exposer délibérément des personnels à un risque identifié, en totale contradiction avec les obligations réglementaires de sécurité et prouve une perte de temps et d'argent des fameux groupes de travail pour le QLCO.

Pour l'ensemble de ces raisons, **le bureau local Force Ouvrière** refuse catégoriquement cette décision et dénonce un passage en force inacceptable, tant sur le fond que sur la forme.

En conséquence, et en signe de protestation face à ce déni de dialogue social et à cette mise en danger des personnels, **le bureau local Force Ouvrière** a décidé de boycotter cette instance, estimant que les conditions d'un échange loyal, transparent et respectueux des engagements pris ne sont pas réunies.

SLP FO Justice CP Condé sur Sarthe
Le 22 Janvier 2026



